



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

**Date de convocation
28 juin 2022**

**Date de publication
05 juillet 2022**

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 26
votants 29**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM Pierre STEPHANT, Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, Catherine CORVEC MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC, Sabine LE BARON, Marie-Christine LE QUER, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :
Mesdames Sarra MONJAL, Sidonie BOUSSEMARD et Monsieur Eddy LE CLANCHE.

Procurations :
Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT
Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Monsieur Stéphane SANCHEZ

Secrétaires de séance :
Emmanuelle JEHANNO

**2022-07-3.1 – Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
Schéma de signalétique**

Rapporteur : Sophie LE CHAT

En février 2021, le syndicat mixte confiait au bureau d'étude « Un Sens », l'élaboration d'un schéma de signalétique pour le Grand Site de France. L'objectif de ce schéma est d'organiser et d'harmoniser la signalétique, de favoriser la découverte du territoire en facilitant l'information et le guidage, de limiter l'impact sur les paysages de ces dispositifs.

Le schéma est pensé comme un document de référence pour le syndicat mixte mais également ses partenaires (communes, propriétaires fonciers) en ce qui concerne la signalétique sur et à proximité des espaces naturels du Grand Site.

Ce schéma de signalétique figure en annexe n°5.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **VALIDE les principes fondamentaux et les règles d'implantation de la signalétique sur le territoire du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ;**
- **VALIDE la charte de signalétique.**

**Fait en mairie le 04 juillet 2022
Au registre suivent les signatures.**

**La Maire,
Sophie LE CHAT**





Étude signalétique

PRINCIPES ET RÈGLES D'IMPLANTATIONS

UN
sens

45 boulevard de l'Université
ZAC Océans - BP 10199
44604 Saint-Nazaire Cedex
www.unsens.com
t. +33 (0) 2 40 37 47 47
agence@unsens.com



/ DEFINITIONS DES BESOINS

PRINCIPES FONDAMENTAUX



LISIBILITE

Les panneaux doivent pouvoir être vus et lus par les usagers auxquels ils s'adressent, ce qui nécessite une bonne implantation et un choix du nombre, de la dimension et de la forme des messages adapté à la distance de perception et à la vitesse pratiquée.



CONTINUITÉ

La prise en charge de l'utilisateur doit être continue et chaque indication figurant dans un carrefour est répétée aux carrefours suivants jusqu'à l'atteinte de la destination ; cette notion implique une approche globale de la signalisation directionnelle.



VALORISATION

C'est la limitation du nombre et l'actualisation des informations données aux usagers. Les anciens panneaux doivent être déposés afin de ne pas nuire à la qualité paysagère du site.



UNIFORMITE

Les mêmes messages sont supportés par les mêmes panneaux (forme, couleur, symboles...) sur l'ensemble du territoire national.



HOMOGENÉITÉ

Les mêmes types de panneaux sont employés dans des circonstances identiques.



CONCENTRATION

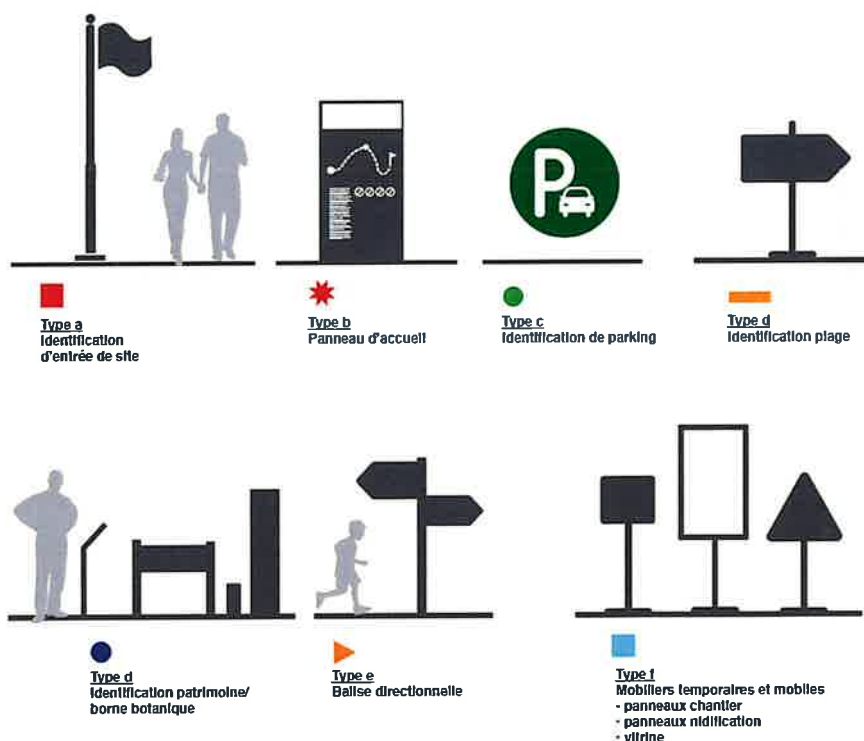
Les informations sont autant que possible regroupées et bien implantées pour faciliter leur repérage par l'utilisateur de la route ou du sentier. Une multiplication des panneaux n'apporte pas nécessairement une plus grande visibilité de l'information.

PRESCRIPTION D'IMPLANTATION DU MOBILIER D'ACCUEIL

Afin que les plans d'accueil soient efficaces, il est recommandé de respecter les prescriptions suivantes :

- 1 Ils doivent être installés sur le domaine public
- 2 Ils doivent être implantés sur des sites stratégiques d'arrivée et des axes importants de passage des visiteurs
- 3 Ils doivent être accessibles aux piétons, aux PMR et aux véhicules, et doivent être implantés sur un espace permettant le stationnement
- 4 Ils doivent être intégrés dans le paysage en évitant de masquer les vues ou les perspectives. Il est préférable de les positionner à l'appui d'un mur, d'une haie ou d'un boisement
- 5 Le mobilier doit être régulièrement entretenu et les informations mises à jour

SIGNALÉTIQUE PRÉSENTE SUR LE SITE



RÈGLES D'IMPLANTATIONS

Type a
Identification
d'entrée de site -
borne d'accueil

Usage :
Porte d'entrée symbolique du grand Site.
Indiquer le nom du grand site. Rendre
visible le site.

Emplacement :
La porte d'entrée de site est implantée au
bord d'un sentier, d'une route, d'un parking
ou à l'entrée d'une plage.
À un endroit où le panorama permet
d'admirer une partie du Grand Site des
Dunes sauvages.
À implanter hors agglomération.

Type b
Panneau d'accueil
- plan du site
- réglementations
- nom du site (plage.)
- consignes

Usage :
Mobilier destiné à accueillir, informer, valoriser
le Grand Site et à proposer des supports
d'interprétation des sites aux visiteurs.
Ils favorisent la découverte et la compréhension
d'un territoire.

Cadre réglementaire :
Les informations ne doivent pas comporter de
publicités.

Emplacement :
Support réservé aux points d'entrée/corner piéton
sur les parkings principaux.
- À un point stratégique par rapport au flux piéton
rejoignant la plage ou le sentier.
- À l'entrée d'un site remarquable loin de la route,
mais qui a une fonction liée au Grand Site.

Recommandations :
Ces mobiliers doivent répondre à un besoin
identifié afin d'éviter leur multiplication et une
accumulation de dispositifs qui nuirait à la qualité
de l'espace public.

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

Type c
Panneau d'indication de
parking - Type C1a

Usage :
Indiquer le nom du parking

Emplacement :
Panneau -parking- réglementaire à
implanter aux entrées des parkings du
Grand Site public.
Le panneau M3b3 peut être ajouté au
panneau C1a.

Type M3b3

Type d
Identification plage
- nom de la plage

Usage :
Indiquer le nom de la plage, dans les cas où le
panneau d'accueil n'est pas déjà présent sur le
site.
Il peut contenir une liste réduite de pictogrammes
réglementaires.

Emplacement :
Support réservé aux points d'entrées
d'une plage. Positionnement parallèle ou
perpendiculaire à la plage.
- À un point d'entrée de la plage accessible
depuis un sentier et loin d'un parking.
- À l'entrée d'un chemin d'accès à la plage, voie
non goudronnée accessible en voiture.

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

Usage :
Inscrire l'usager. Identifier la faune, la flore et/ou un site historique.

Emplacement :
Ces bornes seront situées à proximité du sujet.

Type d
Identification patrimoine/
borne botanique
- nom du site/espèce
- explications/histoire

Usage :
Annoncer les plages, points d'intérêt, points de vue, liaison verte. Cette balise directionnelle est destinée à une lecture piétonne.

Cadre réglementaire :
Les informations ne doivent pas comporter de publicités.

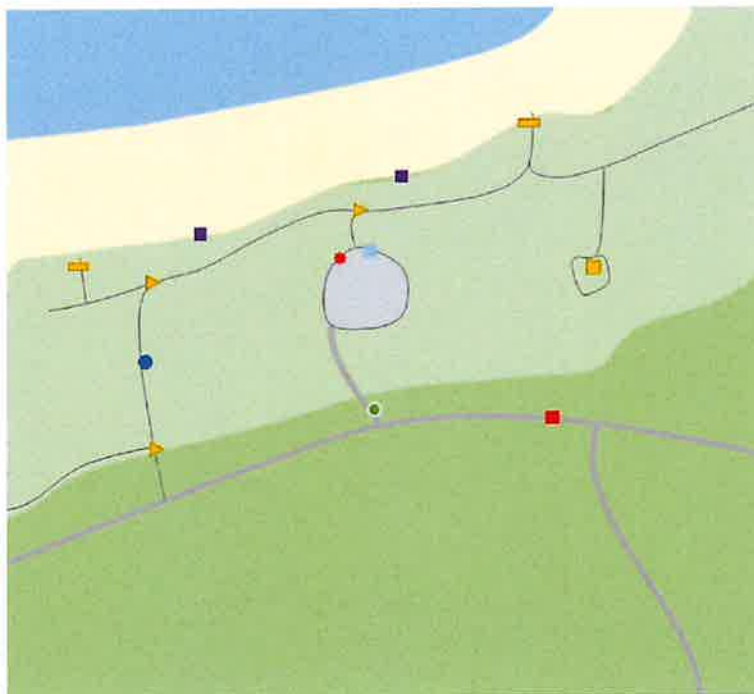
Emplacement :
- Au début et le long d'un sentier
- À la sortie d'un parking
La face avec le marquage parallèle au chemin.

Recommandations :
Ces mobiliers doivent répondre à un besoin identifié, afin d'éviter leur multiplication et une accumulation de dispositifs qui nuirait à la qualité de l'espace public.

Type e
Balise directionnelle
- Indication plage
- Indication point de vue
- Indication points d'intérêt
- Indication liaison verte



PROGRAMMATION SIGNALÉTIQUE



TYPE	SYMBOLE	DÉNOMINATION
a1	■	Borne entrée de site piéton
a2	■	Borne entrée de site véhicule
b1	★	Panneau d'accueil taille 1
b2	★	Panneau d'accueil taille 2
c	●	Identification de parking
d	■	Identification de plage
e1	●	Identification du patrimoine - plaque
e2	●	Identification du patrimoine - totem
f	▶	Balise de randonnée
g	■	Pupitre
h	■	Banc
i	■	Signalétique temporaire
j	■	Vitrine d'affichage temporaire